

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Tarifs d'hébergement 2017-2018

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la décision n°17-126 en date du 19 juin 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juillet 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs d'hébergement au sein des résidences étudiantes de l'ENS de Lyon applicables au 1^{er} août 2017 tels que repris dans le tableau ci-dessous :

Résidence	Type de logement	Tarif mensuel TTC
Résidence Debourg	F1 (de 20 à 25 m ²)	333 €
	Grand F1 (de 30 à 33 m ²)	392 €
	F2 / F3	333 €
Résidence Bonnamour	Loyer chambre simple	225 €
	Charges	121 €
	TOTAL LOYER	346 €
	Loyer chambre double	253 €
	Charges	152 €
	TOTAL LOYER	405 €
PARKING	20 €	
Etudiant.e.s CPES	Résidence Bonnamour ou Résidence Debourg	151 €
Hébergement exceptionnel candidats concours ou universités d'été	Résidence Bonnamour ou Résidence Debourg	30 € / nuit
Mise à disposition gracieuse d'un hébergement à titre exceptionnel dans le cadre d'un partenariat	Résidence Bonnamour ou Résidence Debourg	Exigibilité d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer

Détail des votes : 24 votes favorables sur un total de 24 votants.

Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 10 juillet 2017,


Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

